

scientifique," a ajouté M. Valcourt. "Nous nous attendons à ce que la Communauté européenne assume sa responsabilité en coopérant avec le Canada et à ce qu'elle rende ses pratiques de pêche conformes aux décisions de conservation et aux contingents adoptés par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO)."

En décembre 1989, la CE s'est unilatéralement fixé un contingent de 32 000 tonnes pour la morue du secteur 2J3KL, au-delà de notre zone de 200 milles. Ce faisant, elle a refusé de respecter la décision de l'OPANO interdisant la pêche à la morue du secteur 2J3KL, au-delà de la limite de 200 milles. L'OPANO est une organisation internationale qui a été établie pour protéger les ressources halieutiques du nord-ouest de l'océan Atlantique. L'Organisation comprend 12 membres, dont le Canada et la Communauté européenne.

Les discussions politiques de haut niveau qu'auront les deux ministres canadiens s'inscrivent dans le cadre de l'initiative du gouvernement pour mettre fin à la surpêche étrangère dans l'Atlantique nord-ouest. Le gouvernement a pour objectifs de faire reconnaître les sérieuses ramifications politiques, écologiques et socio-économiques de la surpêche pratiquée à l'extérieur de la zone de pêche canadienne de 200 milles, et d'amener la Communauté à respecter les décisions de conservation prises par l'OPANO.

-30-

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:

Paul Benoit
Secrétaire de presse
(613) 992-7332

Sharon Ashley
Secrétaire de presse
(613) 992-3474